

RAPPORT

SUR LA FOUILLE

DE

MONTIGNIES - LEZ - LENS

(AVRIL 1896)

PAR

le Comte A. d'Auxy de Launois

VIC-PRÉSIDENT DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS

Maurice Dolez

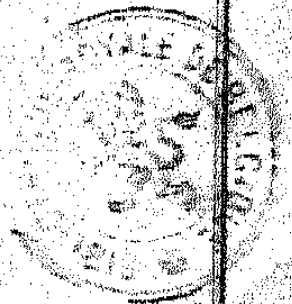
Emile Hublard



MONS

IMPRIMERIE VICTOR JANSSENS, RUE DE NIMY, 34

1897



RAPPORT SUR LA FOUILLE DE MONTIGNIES-LEZ-LENS

(AVRIL 1896.)

RAPPORT

SUR LA FOUILLE

DE

MONTIGNIES - LEZ - LENS

(AVRIL 1896)

PAR

le Comte A. d'Auxy de Launois

VICE-PRÉSIDENT DU CERCLE ARCHÉOLOGIQUE DE MONS

Maurice Dolez

Emile Hublard



MONS

IMPRIMERIE VICTOR JANSSENS, RUE DE NIMY, 34

1897

RAPPORT SUR LA FOUILLE

DE

MONTIGNIES-LEZ-LENS

présenté en séance du Cercle archéologique
de Mons, le 3 mai 1896.



MESSIEURS ET HONORÉS COLLÈGUES,

En juin 1892, lors des travaux de terrassement effectués à la route de Lens à Neufville, les ouvriers mirent au jour, sur le territoire de Montignies-lez-Lens, près de la demeure de M. Désiré Lhoir, instituteur pensionné, et du cabaret enseigné au *Beau-Soleil*, plusieurs sépultures antiques.

Quelques semaines plus tard, un des auteurs du présent rapport, M. le comte A. d'Auxy de Launois, se rendit sur les lieux de la découverte. Après un examen attentif d'une partie des objets exhumés et après s'être renseigné sur les circonstances de la trouvaille, il conclut à l'existence, dans ces parages, d'une nécropole franque.

M. le comte A. d'Auxy de Launois consigna ses observations

dans une notice publiée dans les Annales du Cercle, et il s'attacha à faire ressortir l'intérêt de la découverte d'autant plus importante que, jusqu'à ce jour, la région au nord de la ville de Mons n'avait guère fourni de vestiges de l'établissement des Francs (1).

Cédant à des considérations d'ordre historique autant qu'archéologique, M. le comte A. d'Auxy de Launois fut amené à proposer au Cercle d'entreprendre des fouilles méthodiques à Montignies-lez-Lens. Cette proposition fut accueillie favorablement, et, au cours de la séance du 5 mars 1896, une commission spéciale composée de MM. le comte A. d'Auxy de Launois, vice-président du Cercle, l'abbé Puissant et Émile Hublard, fut chargée de prendre les dispositions qu'elle jugerait nécessaires à la réalisation du projet.

Nous avons accompli, Messieurs, une partie de la mission que vous nous avez fait l'honneur de nous confier et nous croyons remplir un devoir en vous présentant un rapport sur les travaux préliminaires auxquels nous nous sommes livrés.

Le 26 mars, la Commission (2) se rendit à Montignies-lez-Lens. Guidés par M. Désiré Lhoir, qui a droit à toute notre reconnaissance pour son extrême obligeance, nous fîmes une étude approfondie de la topographie de la région à explorer. Après avoir reconnu, avec l'aide des témoins de la découverte, la situation des sépultures, nous constatâmes que celles-ci occupaient le versant ouest d'un plateau d'une altitude maxi-

(1) Comte A. d'Auxy de Launois. *Une découverte à Montignies-lez-Lens*. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. xxiv, p. 203.

(2) M. l'abbé Puissant n'ayant pu participer aux travaux de la Commission, MM. d'Auxy et Hublard prièrent M. Maurice Dolez de bien vouloir se joindre à eux.

mum de 70 mètres, au pied duquel coule un ruisseau, « la Marquette », tributaire de la Dendre.

Cette situation, le voisinage d'un cours d'eau et d'une chaussée romaine (1), passant à 4 kilomètres de là, constituent les caractères de l'emplacement choisi ordinairement par les Francs pour leurs champs de repos.

L'extrémité du plateau étant limitée à l'Ouest et au Sud par des escarpements naturels et artificiels, ces derniers dus à l'extraction de la pierre alimentant autrefois de nombreux fours à chaux, nos recherches devaient être dirigées principalement vers le Nord en prenant pour base d'opération l'endroit de la découverte, en 1892, des sépultures placées suivant leur grand axe dans la direction de la route, c'est-à-dire approximativement de l'Ouest à l'Est. Par conséquent nous étions autorisés à considérer ces sépultures comme appartenant à des rangées se continuant vers le Nord, en d'autres termes à gauche de la route en allant vers Neufville.

Après avoir obtenu de M. Foucart la permission de fouiller le terrain s'étendant derrière son habitation, nous résolûmes de commencer les travaux préliminaires dès que le temps le permettrait.

Le lundi 27 avril au matin, nous nous mîmes à la besogne et nous fîmes ouvrir des tranchées sur une longueur de plusieurs mètres, suivant la direction Nord-Sud, dans la parcelle 363A et dans la parcelle 246A, celle-ci appartenant à M. Restiau qui, à la demande de M. D. Lhoir, voulut bien nous permettre l'accès de sa terre.

Ces recherches ne donnèrent aucun résultat. Nous trouvâmes le sol en place, non remanié, constitué, sous la couche

(1) La chaussée de Bavay à Utrecht.

arable épaisse de 30 centimètres environ, par des fragments de pierres calcaires et d'une argile compacte rendant le travail très difficile et nécessitant l'emploi du pic.

Le mardi 28 avril, au matin, un trou pratiqué au pied du pilier de la porte de la cour de M. Lhoir fit découvrir des ossements. La matinée fut employée à fouiller le sol de la grange de M. Foucart (parcelle 364A) et à creuser une tranchée, au bord de la route, dans la parcelle 346B. Pas plus que la veille, ces recherches ne furent couronnées de succès ; là comme ailleurs le creusement du sous-sol était des plus laborieux et rien n'indiquait qu'il fût remanié.

Vers une heure, M. le comte d'Auxy était au *Beau Soleil*, et le déblaiement de la tombe découverte le matin dans la propriété de M. Lhoir (parcelle 384) fut commencé. A 1^m30 de profondeur, en partant du niveau primitif, nous trouvâmes un squelette reposant dans l'argile, les ossements, en rapports anatomiques (excepté la clavicule droite trouvée près des fausses côtes) étaient en mauvais état ; le crâne tombait en poussière, seuls les fémurs purent être recueillis, et encore l'un d'eux, le gauche, se brisa en trois morceaux, malgré tous les soins que nous mîmes à le dégager de l'argile dans laquelle le squelette était incrusté.

Le cadavre, probablement celui d'un homme, était couché sur le dos, les bras allongés le long du corps, placé dans la direction est-ouest, faisant face au levant, c'est-à-dire orienté suivant le rite funéraire franc. A en juger par une trace noire, dans laquelle nous avons reconnu des fibres ligneuses et qui formait comme un cadre au squelette, nous avons conjecturé que le cadavre avait été enfermé dans un cercueil.

Aucun objet : arme, bijou, vase, menus ustensiles, n'avait été déposé près du corps. Cependant le cimetière de Montignies-lez-Lens peut être rangé dans la catégorie des cimetières à

meublier funéraire. L'urne, les boucles et les quelques objets représentés et décrits par M. le comte d'Auxy de Launois dans la notice citée plus haut, ainsi que les armes provenant des travaux de 1892 et qui nous ont été offertes par M. Foncart, ne laissent aucun doute à cet égard.

Ces armes, au nombre de quatre, un couteau, deux scramasaxes et une hache ou francisque, ont été remises à M. Maurice Dolez qui leur a fait subir une préparation pour en assurer la conservation (1).

La francisque, du type dit de Childéric, présente une forme dont l'origine remonte aux temps préhistoriques comme le prouvent deux spécimens en cuivre provenant l'un des environs de Budapesth et se trouvant au Musée de Saint-Germain, l'autre figurant dans les collections du Musée de Tsarskoëselo, à Saint-Pétersbourg (2). Ce type se retrouve au XVIII^e siècle, en Allemagne, dans la hache de guerre, et il s'est perpétué jusqu'à nos jours : c'est la cognée du bûcheron.

Nous sommes en droit de supposer que ce cimetière n'est pas un cimetière de bataille, mais bien le cimetière d'une population ayant séjourné dans la contrée. La preuve en est dans le soin donné aux sépultures : l'une d'elles était dallée, et aussi dans la découverte de deux squelettes semblant appartenir à des femmes, pour autant qu'on puisse en juger par les caractères des fragments de crânes conservés au cabaret du Beau Soleil.

Tel est, Messieurs, le compte-rendu de nos recherches. Et maintenant une question se pose : le Cercle doit-il continuer la fouille ? A vous de répondre, Messieurs ; quant à nous,

(1) Ces armes et les fémurs sont déposés dans les collections du Cercle.

(2) Consulter le *Musée préhistorique*, par Gabriel et Adrien de Mortillet. Paris, 1881.

nous ne le pensons pas. En effet, la nature physique du sol rend, d'une part, le travail très lent et par conséquent très coûteux, et, d'autre part, ne permet pas d'opérer avec toute la délicatesse, toutes les précautions que nécessite l'exhumation d'objets fragiles.

Mons, le 3 mai 1896.

